

Peuples autochtones et Justice transitionnelle

Université d'été

de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie



Du 30 juin au 7 juillet 2019

Saint-Étienne-de-Baïgorry

Baigorri (Pays basque)



A photograph of an older woman with grey hair, wearing a light blue button-down shirt, speaking into a silver microphone. Her eyes are closed, and she has a somber expression. Another person's hand is visible on her right shoulder, offering support. In the background, a blurred image of a person's face is visible on a screen.

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, né de la fusion entre l'Institut Universitaire Varenne et l'Association Francophone de Justice Transitionnelle, organise sa sixième université d'été annuelle consacrée à la Justice transitionnelle. Elle est destinée – au travers d'un thème – à former et sensibiliser les participants à l'ensemble des mécanismes judiciaires et extra-judiciaires permettant de traiter les violations massives et systématiques des droits de l'Homme. Les précédentes éditions portaient sur les sujets suivants :

- « Les principes de la Justice transitionnelle » (Saint-Étienne-de-Baïgorry, août 2014) ;
- « Mémoire et Justice transitionnelle » (Aix-en-Provence, juillet 2015) ;
- « Femmes et Justice transitionnelle » (Saint-Étienne-de-Baïgorry, juillet 2016) ;
- « Bourreaux et Justice transitionnelle » (Aix-en-Provence, juillet 2017) ;
- « Processus de paix et justice transitionnelle » (Saint-Étienne-de-Baïgorry, juillet 2018).

Présentation de la thématique



L'année 2019 a été consacrée comme l'année internationale des langues autochtones. Les organisateurs de l'université d'été ont saisi cette opportunité pour la consacrer au thème « Peuples autochtones et Justice transitionnelle ».

Le peuple autochtone est celui « *qui est de la terre même* », c'est-à-dire le « *peuple premier* ». L'ONU identifie néanmoins ces peuples par le régime et le traitement auxquels ils sont soumis : « *exclus des processus décisionnels, dont nombre d'entre eux ont été marginalisés, exploités, assimilés par la force et soumis à la répression, à la torture et au meurtre lorsqu'ils se sont exprimés ouvertement pour défendre leurs droits* ». Cette définition est révélatrice des discriminations et des violences extrêmes subies par les peuples autochtones, d'une part, et de la volonté de domination politique et culturelle qui les génèrent, d'autre part.

Dès lors, l'intérêt d'analyser les relations entre Peuples autochtones et Justice transitionnelle est double.

Les Peuples autochtones ont, en premier lieu, droit, comme tous les individus, victimes de violences, à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, qui sont les raisons d'être de la Justice transitionnelle. Le recours à ces mécanismes spécifiques est ensuite consécutif de la nature des violences qu'ils subissent, qui sont tout à la fois graves et systématiques, demeurent généralement impunies et puisent leurs racines dans une histoire longue, complexe et conflictuelle. Ces violences ont donc un caractère indéniablement politique et nécessitent d'être élucidées et déconstruites afin qu'elles soient éradiquées pour l'avenir.

En second lieu, répondre aux violences subies par les Peuples autochtones questionne et renouvelle la Justice transitionnelle elle-même. Ils posent en effet la question cruciale de ses destinataires et notamment de ses bénéficiaires les plus vulnérables. Il s'agit en effet de trouver des solutions à même de garantir que des individus marginalisés, voire exclus, du pouvoir politique et souvent économique aient effectivement accès à des mécanismes institutionnels destinés à les protéger. Ces solutions doivent en outre permettre de rendre Justice non seulement à des individus, mais aussi à des groupes, car, si les membres des peuples autochtones peuvent être individuellement considérés comme victimes, leur victimisation est bien consécutive de leur appartenance à un groupe. Occulter cette dimension fondamentale équivaudrait à un nouveau déni de Justice et empêcherait une de prévenir la résurgence des violences. Le troisième défi posé à la Justice transitionnelle est enfin sa capacité à répondre à des violations multiples, car les atteintes portées aux membres des peuples autochtones incluent – outre les violences auxquelles la Justice transitionnelle est classiquement appelée à faire face – des violations graves à leurs droits économiques, sociaux et culturels. Leur rendre Justice implique donc la capacité de reconnaître et traiter l'ensemble de ces violations. Se pose dès lors notamment la question de la caractérisation et du sens du génocide culturel, caractérisé par l'intention de détruire un groupe par l'éradication de son identité, par des politiques conduisant à faire disparaître une langue, un mode de vie, un savoir, des mœurs, un modèle économique, etc.

Ces questions seront abordées au prisme des quatre piliers de la Justice transitionnelle, qui seront chacun l'objet de l'une des matinées. Les après-midis seront quant à elles destinées à des études de cas permettant de mettre en lumière la diversité des problématiques, mais aussi d'entendre acteurs et témoins. Cinq ateliers seront ainsi organisés autour des Touaregs, des Indiens du Canada, des Herreros-Namas, des Ouïghours et des peuples autochtones de Guyane.



Déroulement de l'université d'été

L'université d'été est ouverte à un public très varié, car son déroulement repose sur des principes qui sont autant de partis pris pédagogiques.

Privilégier une approche pluridisciplinaire

L'analyse des questions liées à la Justice transitionnelle nécessite, en raison de sa nature, d'entrecroiser les disciplines en mêlant au droit, la science politique, l'histoire et la psychologie. Le programme de l'université d'été est ainsi conçu pour permettre un dialogue entre les disciplines et les participants venant d'horizons divers.

Combiner réflexion et action

Au-delà d'une nécessaire réflexion académique, la compréhension de la Justice transitionnelle implique de connaître et de maîtriser la réalité des situations et des processus. C'est pourquoi il nous est apparu primordial d'offrir aux participants l'opportunité de rencontrer des acteurs à même de leur apporter des regards complémentaires et de partager avec eux des expériences variées. Les organisateurs de cette université d'été ont donc souhaité associer aux universitaires, des praticiens (avocats, magistrats, membres d'ONG), afin d'offrir aux participants une meilleure connaissance de la réalité de la Justice transitionnelle.

Dans la même perspective, chaque journée sera découpée en deux temps. Les interventions dispensées dans la matinée permettront aux participants de consolider leurs connaissances dans l'une des thématiques essentielles à la compréhension des interactions entre Peuples autochtones et Justice transitionnelle : élucider la vérité, juger, réparer et reconstruire. Les après-midis seront quant à elles consacrées à des études de cas, durant lesquelles les étudiants pourront écouter et échanger avec des acteurs impliqués dans des contextes spécifiques. Cinq peuples feront ainsi l'objet d'une analyse approfondie mêlant savoirs et expériences : les Touaregs, les Indiens du Canada, les Herreros-Namas, les Ouïghours et les peuples autochtones de Guyane.

S'immerger dans la réalité humaine de la Justice transitionnelle

La démarche retenue pour cette université d'été s'inscrit dans une vision réaliste de la Justice transitionnelle. Mettant en relation et très souvent en conflit des hommes et des femmes marqués par les épreuves et les traumatismes endurés, la dimension affective liée au contexte et à ses acteurs ne saurait être écartée. La compréhension impose en effet une véritable immersion dans cette réalité et une réflexion quant à la distanciation qu'elle impose. Il faut ainsi « être empathique pour comprendre et rationnel pour juger », comme l'expliquait un magistrat impliqué dans les procès du génocide rwandais.

Il apparaît donc essentiel de permettre aux étudiants d'approcher cette réalité particulière notamment lors des soirées consacrées à des projections de documentaires, sur des thématiques recoupant celles abordées lors des journées. Poursuivies par des débats, elles constitueront un festival du film documentaire, intitulé « **Peuple(s) en lutte(s)** », qui se déroulera donc en parallèle de l'université d'été. Il se clôturera autour d'un **forum public**, mêlant documentaire et tables rondes.



Programme de l'université d'été



DIMANCHE 30 Juin

17h30

Arrivée des participants

Conférence introductive

■ **Jean-Pierre Massias** Professeur de droit public à l'UPPA
et Président de l'IFJD

Jean-Pierre Massias est aujourd'hui Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Président de l'IFJD – Institut francophone pour la Justice et la Démocratie. Spécialiste des processus de transition démocratique, il s'est d'abord intéressé à ceux des États postsoviétiques : il a été expert auprès de la Commission de Venise pour la Démocratie par le Droit du Conseil de l'Europe et dirige la revue *Est Europa*. Ses recherches ont aussi porté sur la résolution du conflit basque et les droits linguistiques et culturels des minorités. Enfin, il a participé, en 2015 et 2016, à la formation des membres de la Commission Vérité et Réconciliation du Burundi. Il est l'auteur de *Droit constitutionnel des États d'Europe de l'Est* (2 éditions - 1999 et 2008) et de *Faire la paix au Pays basque* (2011).

■ **Xavier Philippe** Professeur de droit public à l'Université Paris 1 (Sorbonne)
et co-fondateur de l'IFJD

Spécialiste de droit constitutionnel, de droit international humanitaire et de droit pénal international, Xavier Philippe a séjourné en tant que Professeur associé en Afrique du Sud de 1994 à 2001, où il a pris part tant à la rédaction de la Constitution postapartheid de 1996, qu'aux travaux de la Commission Vérité et Réconciliation. Il a également été détaché auprès du Comité International de la Croix Rouge en tant que conseiller juridique régional pour les États d'Europe de l'Est de 2004 à 2007. Suite aux printemps arabes, il a participé au processus d'élaboration de la nouvelle Constitution tunisienne.

18h30

Projection et débats

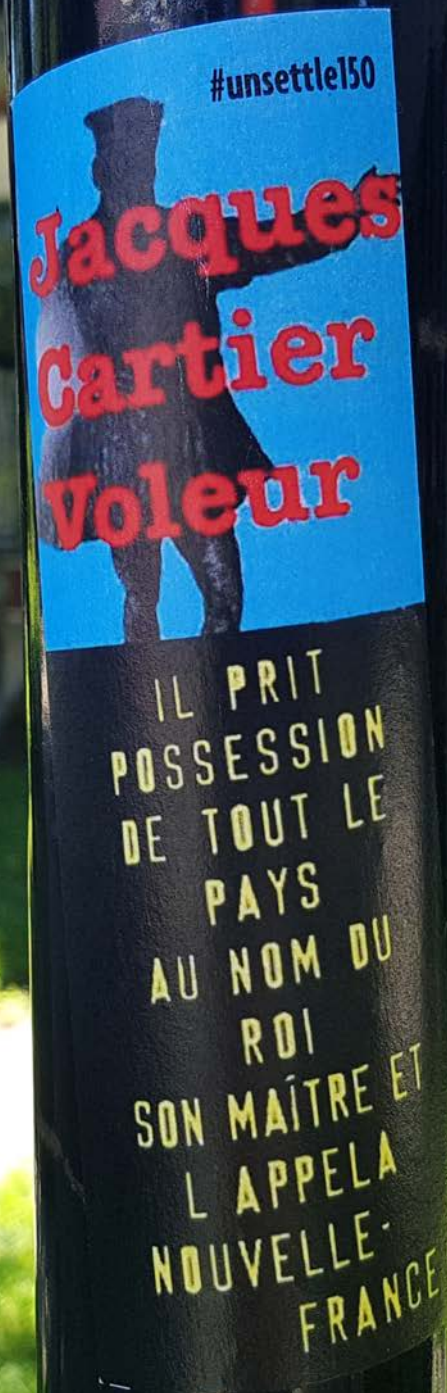
Sauvages – au cœur des zoos humains

Pascal Blanchard et Bruno Victor-Pujebet (2018, 90')

■ **LE DOCUMENTAIRE** : Pendant plus d'un siècle, les grandes puissances colonisatrices ont exhibé comme des bêtes sauvages des êtres humains arrachés à leurs terres natales. Plus d'un milliard et demi de visiteurs ont découvert trente-cinq mille exhibés à travers l'Europe et dans le monde entier, lors d'Expositions universelles ou coloniales, dans des zoos, des cirques ou des villages indigènes reconstitués. Pour la première fois, un documentaire fait ressurgir ce pan oublié de l'histoire de l'humanité. Avec le concours des plus grands spécialistes internationaux, il retrace les destins de six exhibés, s'appuyant sur des archives inédites, des images exceptionnelles et les témoignages de leurs descendants.

21h00

Soirée d'arrivée



LUNDI 1^{er} Juillet

Séance introductive

Matinée

Les peuples autochtones et la colonisation

■ **Pascal Blanchard** Chercheur au Laboratoire Communication et Politique (CNRS)

Historien, Pascal Blanchard co-dirige le Groupe de recherche ACHAC / Colonisation, immigration, postcolonialisme depuis trente ans. Il a publié ou co-dirigé une quarantaine d'ouvrages et d'articles sur le colonialisme ou les immigrations en France. Il est notamment co-auteur de *La Fracture coloniale. La Société française au prisme de l'héritage colonial* (La Découverte, 2005) ; *Zoos humains. Aux temps des exhibitions humaines* (La Découverte, 2002-2004) et *Les Guerres de mémoire dans le monde* (revue Hermès/CNRS, 2008). Il intervient régulièrement dans les débats et les médias pour promouvoir un autre rapport du présent au passé colonial. Il réalise ainsi plusieurs documentaires télévisés, collabore à des fictions et documentaires. En 2012, il devient co-commissaire d'exposition avec Nanette Snoep et Lilian Thuram de *Exhibitions. L'invention du sauvage au Musée du quai Branly* (prix Cristal de la meilleure exposition de l'année).

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

■ **Laurent Sermet** Professeur de droit public

Professeur de droit à l'IEP d'Aix-en-Provence, Laurent Sermet était auparavant en poste à l'Université de la Réunion. Ses travaux de recherche portent notamment sur des pays africains tels que Madagascar ou l'Afrique du Sud, et asiatiques dont notamment le Vietnam. Il a ainsi développé une expertise en droit humanitaire et du développement, ainsi qu'en droit de l'Océan indien et plus globalement de l'outre-mer. Il est notamment l'auteur de *Une anthropologie juridique des Droits de l'homme – Les chemins de l'océan Indien* (2009).

Peuples autochtones et mondialisation

■ **Irène Bellier** Directrice de recherche CNRS et vice-présidente du Groupe international de travail pour les peuples autochtones

Directrice de recherches au CNRS, dans le groupe de travail LAIOS-IIAC (Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales), Irène Bellier est également docteure en ethnologie et anthropologie sociale de l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences sociales). C'est en tant que spécialiste des enjeux de la mondialisation et du mouvement international des peuples autochtones qu'elle a participé à plusieurs groupes européens et internationaux de recherche sur les peuples autochtones : le projet SOGIP financé par le Conseil européen de la Recherche, le réseau international de recherches (GDRI) du nom de JUSTIP (Justice et peuples autochtones). Elle est également vice-présidente du Groupe International de Travail pour les peuples autochtones. Elle est notamment l'auteur de *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance* (L'Harmattan, 2013) et directrice de l'ouvrage *Terres, Territoires, Ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones* (L'Harmattan, 2014). Elle est également co-auteurE de *Quelle éducation pour les peuples autochtones ?* (L'Harmattan, 2016) et de *Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales* (L'Harmattan, 2017).

Après-midi

Atelier Les Touaregs

Les Touaregs : revendications territoriales et lutte armée

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ Assinamar Ag Rousmane Membre de l'ONG Azhar Mali

Doctorant à la Monarch Business School of Geneva, Assinamar Ag Rousmane est un membre actif du Réseau des Défenseurs des droits de l'homme et coordinateur de programme au sein de l'ONG « Azhar Mali », qui soutient notamment les Touaregs afin d'améliorer leurs conditions de vie et sécuriser leur existence, en travaillant sur les questions de la gouvernance locale, de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

■ Ousmane Sidibé Président de la CVJR du Mali

Professeur de droit au sein la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Bamako et plusieurs fois ministre, Ousmane Sidibé est devenu, en 2015, Président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Mali. Depuis lors, il dirige les travaux de cette instance chargée de mener des enquêtes sur ces cas de violence et à examiner les causes des épisodes de violence qu'a connus le Mali depuis 1960. Son mandat consiste également à formuler des recommandations afin de prévenir la résurgence des violences et à proposer des mesures de réparation. La CVJR est appelée à entrer en relation directe avec les victimes et les témoins par le biais d'audiences et d'entretiens, constituant ainsi un forum important de reconnaissance et une voie vers la guérison. La question touarègue – cruciale au Mali – est l'un des thèmes fondamentaux de son action.

Soirée

Documentaire Indiens d'Amazonie – Le dernier combat

Laurent Richard (2012, 52')
suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** Ce film raconte le dernier combat mené par les Awás, une tribu condamnée à disparaître silencieusement. Encerclés par les scieries clandestines, ils n'ont bientôt plus de quoi manger, faute de gibier à chasser dans une forêt chaque jour un peu plus amputée. Mais leur forêt, c'est aussi notre histoire. Car ce bois coupé illégalement finit parfois chez nous, dans nos magasins, dans nos appartements, en lames de parquet. L'histoire d'une petite tribu face à un grand trafic. Un trafic qui rapporte plus de 15 milliards de dollars par an.



Le droit à la vérité

Dans le cadre de la Justice transitionnelle, le droit inaliénable à la vérité signifie le droit pour chaque peuple ou personne de connaître la vérité sur les événements passés relatifs à la perpétration des violations graves et systématiques des droits de l'Homme. C'est aussi le droit de connaître la vérité sur les circonstances et les raisons qui ont conduit à la perpétration de ces crimes. S'il inclut un devoir de mémoire, le droit de savoir est tout particulièrement reconnu aux victimes directes et indirectes. Imprescriptible, il est indépendant de toute action en Justice. Certains instruments de la Justice transitionnelle, dont notamment les commissions vérité, les commissions d'enquête et les commissions d'établissement du fait, ont été principalement conçus pour satisfaire le droit à la vérité.

L'élucidation de la vérité est toujours un défi, mais pose des questions spécifiques pour les Peuples autochtones, tant au regard de l'ancienneté et de la complexité historique des violations commises à leur encontre, que de la domination politique et économique dans laquelle ils sont placés. Les violations économiques, sociales et culturelles suscitent en outre des difficultés spécifiques quant à leur reconnaissance et leur qualification. Ces questions seront le fil rouge de la journée.

Matinée

Introduction et modération
par les Professeurs Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe

Indiens d'Amérique : un génocide ?

■ Frédéric Dorel Maître de conférences en études anglo-américaines à l'École Centrale de Nantes (ENS)

Titulaire d'un doctorat en études anglo-américaines, Frédéric Dorel est membre du département Communication, Langues et Entreprise et directeur adjoint des Relations Internationales à l'École Centrale de Nantes. Ses enseignements et ses recherches portent principalement sur l'histoire des États-Unis, les Amérindiens, ainsi que la sociologie des religions (Europe, Amérique du Nord). Il a été invité à donner de nombreux séminaires à l'étranger. Il est notamment l'auteur de *Conceptions divergentes de l'altérité dans le Nord-Ouest des États-Unis* (L'Harmattan, 2009) ; *Black Elk, Sitting Bull : le discours ethnocide des propagandes* (Michel Feith, 2011), *La thèse du « génocide indien » : guerre de position entre science et mémoire* (Amnis, 2006).

Commissions Vérité et Réconciliation et peuples autochtones : l'exemple du Guatemala

■ Karine Vanthuyne Professeur en sciences sociales à l'Université d'Ottawa, chercheur à l'École d'études sociologiques et anthropologiques

Directrice du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les territoires de l'extractivisme (GRITE), Karine Vanthuyne collabore avec le réseau DIALOG (recherche et connaissances relatives aux peuples autochtones) ainsi qu'avec le Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (Université de McGill). Ses recherches portent sur la justice transitionnelle, la mémoire, l'identité ainsi que la défense des droits des peuples autochtones. Au Guatemala, elle a examiné l'appropriation par les Chuj d'un projet d'action en justice pour génocide. Au Canada, elle a étudié comment les Cris se souvenaient des pensionnats dans le contexte de la Commission vérité et réconciliation. Elle documente à présent la façon dont les processus de décolonisation influencent les relations de certains peuples avec une compagnie minière. Elle est notamment l'auteur de *Le présent d'un passé de violences. Mémoires et identités autochtones dans le Guatemala de l'après-génocide* (Hermann/PU Laval, 2014) ; *De la guérison des pensionnats indiens à la négociation du droit à l'autodétermination des Autochtones au Canada* (2015) ; *La justice transitionnelle à l'épreuve d'inégalités structurelles historiques au Guatemala* (RQDI, 2014).



Après-midi

Atelier Les Peuples autochtones du Canada

Les Peuples autochtones du Canada : à la recherche de la vérité

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ Marie Wilson Commissaire à la Commission Vérité et réconciliation du Canada

Auparavant journaliste, Marie Wilson a sillonné le monde, afin de diffuser la connaissance des peuples autochtones. Elle a été récompensée de multiples fois pour la qualité de ses reportages. Elle a également formé des journalistes auprès des peuples autochtones (en partenariat avec la CBC) et tenté d'intégrer des artistes et sportifs issus de peuples autochtones aux remises de récompenses nationales. Commissaire de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada, elle a œuvré à la mise en lumière et à l'élucidation de la vérité concernant les pensionnats autochtones et les violations des droits de l'Homme qui y furent commises.

■ Michèle Taïna Audette Commissaire de l'Office des Affaires autochtones et du Nord Canada

Militante pour les droits des femmes autochtones, Michèle Taïna Audette préside l'association Femmes autochtones du Québec (FAQ), Femmes autochtones du Canada (AFAC). Entre 2004 et 2008, elle est sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du gouvernement du Québec, chargée du secrétariat à la Condition féminine. Elle joue un rôle déterminant en aidant l'École nationale de l'administration publique à mettre en œuvre un programme novateur dans le domaine des politiques publiques autochtones. Lauréate de la médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II en 2012, elle devient – en 2016 – l'une des cinq commissaires de l'Office des Affaires autochtones et du Nord Canada, chargé d'une « Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ». Si ses observations finales ont pu être présentées à la fin de l'année 2018, ses travaux furent confrontés à de nombreux défis.

Soirée

Documentaire Le Peuple invisible

Richard Desjardins et Robert Monderie (2007, 93')
suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** Le film présente la nation algonquienne dans une perspective historique. Là où ils vivaient, ce que les Blancs leur ont laissé, ce qu'ils sont devenus. Les cinéastes visitent, une à une, toutes les communautés algonquiennes. Rapid Lake, Kitcisakik, Lac Simon. L'inventaire, méthodique permet d'aborder plusieurs des problèmes auxquels est confrontée la nation algonquienne. Tout y passe. La dépossession. L'insalubrité. L'assimilation. Le taux de suicide affolant. Le désœuvrement. Les agressions sexuelles des Oblats. Et l'absence de concertation des Algonquins. Un portrait accablant.



MERCREDI 3 Juillet

Le droit à la justice

Le droit à la justice s'analyse tout d'abord comme l'obligation qu'ont les États de mener rapidement des enquêtes judiciaires approfondies, indépendantes et impartiales sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ce droit à la justice s'étend aussi à l'obligation pour les États de prendre des mesures adéquates à l'égard des auteurs des violations des droits de l'homme : par exemple dans le domaine de la justice pénale, pour que les responsables de crimes graves soient poursuivis, jugés et condamnés à des peines appropriées. Les victimes des violations des droits de l'homme, leurs familles et leurs héritiers peuvent être à l'origine, individuellement ou collectivement, des poursuites. Ce droit à la justice implique également que des juridictions internationales, internationalisées ou d'autres juridictions nationales, par la compétence universelle, pallient les défaillances ou carences des États concernés.

Suite aux conflits ou aux dictatures, la lutte contre l'impunité demeure néanmoins toujours une gageure en raison du poids des facteurs politiques et des acteurs impliqués. Pour les Peuples autochtones, le droit à la Justice pose des questions spécifiques de surcroît des difficultés spécifiques : comment obtenir Justice lorsque l'accès aux mécanismes est complexifié par l'éloignement des institutions et de la Justice formelle ? comment obtenir Justice face à la permanence des politiques étatiques hostiles ? Quels rôles les mécanismes autochtones de régulation des conflits sont-ils susceptibles de jouer ?

Ces questions seront le fil rouge de cette journée.



Matinée

Introduction et modération

par les Professeurs Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe

Bilan de la judiciarisation des droits des peuples autochtones

- **Leslie Cloud** Chercheuse en droit des peuples autochtones et rapporteure à la Cour nationale du droit d'asile

Membre du Projet de recherche interdisciplinaire et comparative European Research Council SOGIP (*Scales of governance and Indigenous Peoples*). De 2002 à 2012, Leslie Cloud effectue des recherches juridiques ainsi que du conseil sur les droits des peuples autochtones auprès de communautés autochtones au Chili et à Rapa Nui. Elle a donné plusieurs séminaires, notamment à l'EHESS, relatifs aux droits des peuples autochtones au Chili. Elle a co-écrit *Entre logiques d'État et autochtonie: dynamiques de la territorialité mapuche* (Quaderns-e, 2012) et co-dirigé l'ouvrage, *Les droits des peuples autochtones : des Nations unies aux sociétés locales* (L'Harmattan, 2017).

Droit et peuples autochtones

- **Ghislain Otis** Professeur titulaire en droit des peuples autochtones et en droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones (niveau 1), le professeur Ghislain Otis est membre de l'Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada. Il est spécialiste du droit des autochtones, du droit constitutionnel et des droits de la personne et a enseigné dans plusieurs universités étrangères. Il dirige aujourd'hui des initiatives internationales de recherche sur le pluralisme juridique et les peuples autochtones. Il est notamment l'auteur de *Droit, culture et autochtonie : le Canada face à l'héritage colonial* (Bruylant, 2010), *Connaître/reconnaître l'altérité juridique autochtone* (PU Laval, 2013), *Étude comparative du pluralisme juridique et des peuples autochtones*.





Soirée thématique

Les peuples non contactés

■ Animée par Survival international

Survival international est une ONG de défense des peuples autochtones du monde entier qui vise à empêcher leur anéantissement. En œuvrant pour les droits des peuples autochtones, elle souhaite en effet les voir considérés comme des sociétés contemporaines et voir respecter leurs droits fondamentaux.

Documentaire

Nous sommes l'humanité

Alexandre Dereims (2018, 90')
suivi d'un débat

Après-midi

Atelier

Les Herero-Namas

Les Herero-Namas et la reconnaissance juridictionnelle du génocide

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ Esther Utjua Muinjangue Professeure à l'Université de Namibie et présidente de la Fondation Ova Herero Genocide

Membre du département de l'action sociale (Université de Namibie) et directrice de la Fondation pour le génocide Ova Herero. Après plusieurs années d'expériences en tant que travailleuse sociale, Esther Utjua Muinjangue choisit d'enseigner au sein du Département de l'action sociale de l'Université de Namibie. Appartenant à la communauté Herero, elle milite depuis plus de quinze ans pour la sensibilisation de l'opinion publique au génocide Ova Herero aux niveaux local, régional et international. Sa fondation est à l'origine d'une action en réparation pour le génocide des Hereros-Namas devant les juridictions américaines et œuvre pour faire appliquer les demandes de réparation adressées à l'État allemand. Elle témoigne et raconte l'histoire de son peuple dans le documentaire *Skull of my People* (Vincent Moloi, 2016).

■ Festus Ueripaka Muundjua Directeur de la Fondation pour le génocide Ova Herero

Petit-fils d'une victime Herero, Festus Ueripaka Muundjua préside la Fondation pour le génocide Ova Herero. Cette dernière lutte pour l'obtention de réparations suite au génocide des peuples Herero et Nama par les colons allemands en 1904 et pour la reconnaissance du génocide par les autorités compétentes.

■ **LE DOCUMENTAIRE :** *Quelque part sur notre planète, il existe encore un endroit caché, demeuré isolé du reste du monde jusqu'à aujourd'hui. Le dernier paradis encore intact où les premiers humains vivent toujours au commencement de l'Humanité. Ils s'appellent les Jarawas. Ils vivent sur les îles Andamans, en Inde. Ils ne sont plus que 400. Aujourd'hui, notre monde est sur le point de les faire disparaître. Nous sommes l'Humanité pose des questions essentielles sur nos origines, notre rapport à l'autre, notre façon de vivre ensemble, l'égalité entre les sexes, le combat pour le respect des droits humains et notre rapport à la nature. Il nous fait prendre conscience de la fragilité de notre bien commun, la terre et ses habitants. Nous sommes l'humanité est leur unique témoignage. Le documentaire est le portrait intime et poétique d'un peuple authentique et hors du commun. Sans mise en scène ni narrateur, le réalisateur Alexandre Dereims capture leurs émotions au fur et à mesure qu'ils se livrent à sa caméra.*



JEUDI 4 Juillet

Le droit à la réparation

La reconnaissance progressive de la place centrale des victimes a conduit à la consécration du droit à la réparation, comme l'un des quatre piliers de la Justice transitionnelle. Ce droit peut être exercé devant des instances tant nationales, qu'internationales, mais aussi judiciaires, parajudiciaires ou extrajudiciaires. Ce droit consiste à réparer – autant que faire se peut – le préjudice subi. La réparation peut emprunter de nombreuses formes tant matérielles (restitution, indemnisation par exemple), que symboliques (demande de pardon, érection de monuments notamment). La réparation des préjudices subis par les Peuples autochtones présente des défis : comment prendre en compte leurs dimensions tant individuelles, que collectives ? comment intégrer les Peuples autochtones à la prise des décisions relatives aux réparations leur revenant ? comment réparer les atteintes portées aux droits culturels, économiques et sociaux, telles que la disparition d'un mode de vie ou d'une langue ?

La réponse à ces défis sera au cœur de cette journée.

Matinée

Introduction et modération
par les Professeurs Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe

Les réparations économiques – La restitution des terres

■ **Moana Sinclair** Avocate Te Haa Legal, Nouvelle-Zélande

En tant qu'avocate, enseignante et productrice-réalisatrice, Moana Sinclair œuvre à la promotion et la reconnaissance de la culture maori et, plus largement, des droits de peuples autochtones. Après des études de droit et de journalisme, elle crée un cabinet d'avocats dédié aux litiges relatifs au Traité de Waitangi, au droit de l'environnement ainsi qu'au droit foncier maori. Elle est médiatrice pour la Commission des droits de l'Homme de Nouvelle-Zélande, examinant des questions relatives aux droits des peuples autochtones. Elle crée sa propre émission de télévision en Nouvelle-Zélande, consistant en une clinique juridique. Elle devient alors réalisatrice indépendante, fondatrice de *Te Haa Productions* et réalise des films et documentaires. Elle intègre ensuite la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, où elle traite des questions autochtones et contribue à la mise en place de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Les réparations spécifiques aux femmes

■ **Rocio Silva Santisteban** Journaliste péruvienne, écrivaine et témoin autochtone

Après avoir étudié le droit et les sciences politiques à l'Université de Lima, Rocio Silva Santisteban a obtenu un doctorat en littérature hispanique à l'Université de Boston. Actuellement écrivaine, poétesse, journaliste et professeur d'université, elle est également secrétaire exécutive de la coordination nationale des droits de l'homme et représente à ce titre les peuples autochtones. En tant que ministre du Commerce extérieur, elle a été l'une des principaux promoteurs des décrets législatifs concernant l'Amazonie péruvienne.

Après-midi

Atelier Les Ouïghours

Les Ouïghours entre répression et acculturation

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ **Hasimu Adilijiang** Témoin ouïghour

■ **Rémi Castets** Directeur du Département d'études chinoises,
maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux en 1996, Rémi Castets a suivi un cursus de chinois (maîtrise) à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Il a par la suite obtenu un DEA d'analyse comparative des aires politiques (spécialité Asie), puis un doctorat en science politique à Sciences Po (Institut d'Études Politiques de Paris). Depuis 2006, il enseigne au sein du Département d'études chinoises de l'Université Bordeaux Montaigne. Il est par ailleurs chercheur associé au Central Asia Program (Elliot School of International Affairs, George Washington University) et au Centre de Recherches Internationales (CERI, Sciences Po). Ses recherches portent principalement sur le rapport entre islam et politique en Chine, la question ouïghoure ainsi que sur les relations de la RPC avec le monde musulman. Il est membre titulaire de la section 15 (langues et cultures orientales) du Conseil National des Universités et dirige actuellement le Département d'études chinoises de l'Université Bordeaux Montaigne.

■ **Vanessa Frangville** Professeure d'études chinoises
à l'Université libre de Bruxelles

Professeur d'études chinoises à l'Université libre de Bruxelles, ses recherches sont principalement consacrées aux minorités ethniques en Chine. Elle est ainsi directrice de EAST (Centre d'études de l'Asie de l'Est, au sein de l'Université libre de Bruxelles) et membre de l'Institut Belge des Hautes Études Chinoises (IBHEC) et de l'Association Française d'Études chinoises (AFEC). Elle est l'auteure de *Going to Hollywood with Ethnic Minority-Themed Transnational Production* (Chinese culture ambivalent relationship with soft power, 2016) et co-auteure de *Cultural Sociology of the Middle East, Asia, & Africa: An Encyclopedia, Cultural Sociology of East Asia 1900 to Present* (Sage Publications, 2012) ainsi que de *Special issue on Uyghurs* (China Perspective, 2017).

Soirée

Documentaire Le sang des femmes

Christian Lajoumard (2011, 52')
suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE** : Le peuple Pokot est présent dans le nord-ouest du Kenya et dans une partie de l'Ouganda. Fiers, farouchement indépendants, les Pokots sont dépositaires d'une culture très forte et de traditions particulièrement vivaces. Une de ces traditions consiste à mutiler les jeunes filles : passage obligé de l'enfance à l'âge adulte. Ce film est le recueil de témoignages de ceux et de celles qui vivent cette tradition... la combattent et souvent la subissent.



VENDREDI 5 Juillet

Les garanties de non-répétition

Le droit aux garanties de non-répétition des violations graves des droits de l'homme bénéficie aux victimes, mais également à la société tout entière. Il s'agit en effet de prendre l'ensemble des mesures de prévention de la résurgence des violences, qui incluent notamment des réformes institutionnelles de démocratisation, de construction de l'État de droit, de culture des droits de l'Homme, de réformes des forces armées et des services de sécurité et ainsi que des politiques de mémoire. L'exercice préalable et/ou parallèle des droits à la vérité, à la justice et à la réparation est le gage de la recherche de garanties de non-répétition adaptées.

L'élaboration et la mise en œuvre de garanties de non-répétition des violations commises contre les peuples autochtones sont tout particulièrement problématiques, tant au regard de la diversité des violations commises, notamment sur le plan culturel, ainsi que de leur domination et des résistances politiques et de la nécessité d'apporter une réponse adéquate tant individuellement, que collectivement.

Matinée

Introduction et modération
par les Professeurs Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe

■ **Jennifer Hays** Professeur et consultante,
Université de Tromsø (Norvège)

Spécialiste de l'Afrique australe, Jennifer Hays est anthropologue diplômée de l'Université d'Albany (État de New York). Elle est actuellement Professeur d'anthropologie à l'Université arctique de Norvège à Tromsø. Depuis vingt ans, elle travaille avec le peuple San en Afrique australe et particulièrement auprès des communautés de chasseurs-cueilleurs en Namibie et au Botswana. Ses travaux concernent principalement le rôle de l'éducation, institutionnelle et traditionnelle, pour les communautés autochtones.

■ **Alejandra Miller** Commission Vérité et Réconciliation de Colombie

Économiste diplômée de l'Université del Valle (Colombie) en sciences politiques, gouvernementales et des relations internationales, Alejandra Miller est docteure en études basées sur le genre (Université de Granada, Espagne). Après avoir été secrétaire du gouvernement du Cauca, elle a intégré la *Ruta Pacífica de las mujeres*, un mouvement féministe national ayant pour objectif de faire la lumière sur les incidences du conflit armé sur la situation des femmes en Colombie. Elle est aujourd'hui membre de la Commission Vérité et Réconciliation colombienne.



Après-midi

Atelier

Les peuples autochtones de Guyane

Les peuples autochtones de Guyane et le combat politique ©pour la reconnaissance et la préservation des terres et ressources

Présentation du contexte, des enjeux et des défis

■ Alexis Tiouka Juriste spécialiste des peuples autochtones guyanais et militant

Membre fondateur de l'Association des Amérindiens de Guyane française ainsi que du Forum des élus autochtones de Guyane française, 4^e adjoint au maire d'Awala Yalimapo, Alexis Tiouka se définit comme un humaniste, fervent défenseur du développement durable, des droits de l'homme et des minorités. Après une enfance dans les « homes » catholiques, il œuvre en faveur de l'environnement et de la reconnaissance des peuples autochtones d'Amérique du sud. Sollicité à titre d'expert sur ces questions, il représente les intérêts des Amérindiens de Guyane française aux Nations Unies dans les années 1990-2000. Il est l'auteur de *Droits collectifs des peuples autochtones : le cas des Amérindiens de Guyane française* (2002) et co-auteur de *Petit guerrier pour la paix* (Ibis Rouge, 2017).

■ Félix Tiouka 1^{er} adjoint au maire de Awala-Yalimapo et militant

Président de l'Association des Amérindiens de Guyane française durant sept ans, membre du Groupe de travail sur la langue et la culture kali'na, Félix Tiouka est aujourd'hui 1^{er} adjoint au maire de la commune guyanaise d'Awala-Yalimapo. En tant qu'enfant de la communauté amérindienne kali'na, il grandit dans les « homes » catholiques. Militant engagé pour la reconnaissance des peuples autochtones de Guyane et d'Amérique du Sud, il prononce un important discours à l'occasion du premier Congrès des Amérindiens de Guyane française à Awala en présence des autorités françaises. Il s'intéresse également au développement économique de la région ainsi qu'à la restitution d'objets artistiques et culturels. Il co-écrit *Na'na Kali'na, Une histoire des Kali'na en Guyane* (Ibis Rouge, 2000) et *Paroles kali'na: Entretiens avec deux amérindiens d'en France* (Books on Demand, 2018).

Soirée

Documentaire

The price of peace

Kim Webby (2015, 86')
suivi d'un débat

■ **LE DOCUMENTAIRE :** L'activiste néo-zélandais Tame Iti, membre vénérable de la tribu Tāhōe, est un homme de paix qui lutte depuis toujours pour les droits du peuple maori. Artiste et performer, il porte le Ta Moko, tatouage traditionnel. Sa vie a changé le 15 octobre 2007, quand la police l'a emprisonné, l'accusant de terrorisme. Après six ans d'un combat acharné pour laver son nom, il a reçu des excuses officielles et réussi à rétablir le dialogue pour négocier de nouveaux accords avec le gouvernement.





SAMEDI 7 Juillet

Forum public Peuple(s) en lutte(s)

09h30

Introduction Les Peuples de l'Amazonie face à Jair Bolsonaro

■ par **Fiore Longo**

Chercheuse, anthropologue
et directrice de Survival international France

10h-11h

Table ronde L'exploitation des ressources naturelles

- **Alexis et Félix Tiouka**, Militants pour les droits des peuples autochtones de Guyane
- **Rocio Silva Santisteban**, Journaliste péruvienne, écrivaine et témoin autochtone
- **Karine Vanthuyne**, Professeure en sciences sociales à l'Université d'Ottawa, chercheur à l'École d'études sociologiques et anthropologiques

11h30-12h30

Table ronde La participation politique

- **Irène Bellier**, Directrice de recherche CNRS et vice-présidente du Groupe international de travail pour les peuples autochtones
- **Tuomas Aslak Juuso**, Vice-président du Parlement Sami (Finlande)
- **Alejandra Miller**, Commissaire de la Commission Vérité et Réconciliation de Colombie

**Remise des certificats de participation
et cocktail**

14h30-15h30

Table ronde
Les violences faites aux femmes

- **Michèle Taïna Audette**, Commissaire de l'Office des Affaires autochtones et du Nord Canada
- **Rocio Silva Santisteban**, Journaliste péruvienne, écrivaine et témoin autochtone
- **Emmanuelle Walter**, Journaliste et auteure de *Sœurs volées*
– Enquête sur un féminicide au Canada

16h-17h

Table ronde
Les langues et cultures

- **Franck Miroux**, Professeur d'anglais, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Doctorat en préparation : « Conter l'Histoire, raconter son histoire : la parole comme moyen de se réapproprier la mémoire spoliée dans les récits portant sur les pensionnats indiens au Canada »
- **Fiore Longo**, Chercheuse, anthropologue et directrice de Survival international France
- **Moana Sinclair**, Avocate Te Haa Legal, Nouvelle-Zélande



18h-20h

Projection du film
Sami, une jeunesse en Laponie

Amanda Kernell (Fiction, 2018, 113')

■ Elle, 14 ans, est une jeune fille d'origine sami. Elève en internat, exposée au racisme des années 30 et à l'humiliation des évaluations ethniques, elle commence à rêver d'une autre vie. Pour s'émanciper et affirmer ce qu'elle souhaite devenir, elle n'a d'autres choix que rompre tous les liens avec sa famille et sa culture.



Soirée de clôture
conviviale et festive



Présentation de l'IFJD



L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD) est une association française, qui poursuit les activités de l'Institut Universitaire Varenne, après sa fusion avec l'Association francophone de Justice transitionnelle. Il est présidé par le Professeur de droit public Jean-Pierre Massias.

L'IFJD est spécialisé dans la recherche-action relative à la Justice et la démocratie, tout particulièrement en matière de transition démocratique et de justice transitionnelle. Il entend ainsi contribuer au renforcement et à la diffusion des connaissances dans ces domaines. À ce titre, il développe des activités académiques et opérationnelles dans une perspective de complémentarité.

Ses travaux et réflexions sont publiés et diffusés à destination d'un large public au travers de l'édition d'ouvrages et de revues, la réalisation d'études et de rapports, l'organisation de séminaires de formation, de tables rondes, de colloques ou de toutes autres manifestations à caractère scientifique ou d'éducation populaire.

L'IUV-IFJD œuvre ensuite tout particulièrement dans le domaine de la **Justice transitionnelle**, victimes de violations de droits de l'Homme commises lors de conflits ou de dictatures voient leurs droits à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition respectés. Il mène ce travail par des **publications et recherches**, l'organisation de **formation** et d'**événements** en France et à l'étranger, dont notamment son université d'été annuelle, ainsi que le festival du film documentaire et le forum public qui lui sont associés. Il agit également par l'**expertise**, tout particulièrement concernant les Commissions Vérité et Réconciliation, ainsi que par le développement d'un axe important consacré aux violences sexuelles et notamment au modèle holistique d'assistance aux victimes initié à Panzi par le Dr Mukwege. Il promeut notamment sa diffusion dans le cadre de projet en Centrafrique et en République démocratique du Congo, grâce au soutien du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Union européenne.

DIMANCHE 7 Juillet

Départ

Petit-déjeuner
Départ des participants, déposés à 11h à la gare de Bayonne
ou à l'aéroport de Biarritz

Informations complémentaires :

www.ifjd.org

Pour publier un ouvrage ou tout renseignement sur nos activités, vous êtes invité.e
à contacter Magalie Besse, docteure en droit et directrice de l'IFJD par email :

magalie.besse@ifjd.org



Modalités d'inscription

Le nombre de places disponibles est limité à 30.

Les étudiants francophones en droit, sciences politiques et plus largement en sciences sociales ou humaines, intéressés par les questions liées à la Justice transitionnelle peuvent candidater à partir de la Licence 3.

Les candidatures des professionnels francophones, dont notamment les avocats, membres d'ONG et journalistes, sont également les bienvenues.

DOSSIER DE CANDIDATURE : CV et lettre de motivation rédigés en français, exclusivement en format .pdf.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : dossier à envoyer, jusqu'au 15 juin 2019 inclus, par e-mail à contact@ifjd.org.

Les participants ayant besoin d'un visa pour participer à l'université d'été sont invités à présenter leur candidature dès que possible afin de faciliter les démarches. Ils seront accompagnés par les organisateurs durant la procédure d'obtention de leur visa s'ils le souhaitent.

Renseignements pratiques

Les frais d'inscription sont de 350 € pour les étudiants et de 700 € pour les professionnels. Ils comprennent :

- le transfert aller-retour de la gare de Bayonne ou de l'aéroport de Biarritz au lieu de l'université d'été, à l'horaire qui sera indiqué aux participants, le 30 juin et le 7 juillet ;
- l'hébergement en chambre de deux ou trois personnes, avec sanitaires, au Domaine Oronozia du 30 juin au 7 juillet (7 nuitées) ;
- Les repas : du dîner du 30 juin au petit-déjeuner du 7 juillet ;
- l'ensemble des activités et soirées inscrites au programme.



Lieu de l'université d'été

Hormis les sorties mentionnées dans le programme, les travaux de l'université d'été se dérouleront au Domaine Oronozia situé dans le village basque de Saint-Étienne-de-Baïgorry – Baigorri.

Saint-Étienne-de-Baïgorry – Baigorri

Cette commune, qui compte environ 1 500 Baigorriars, est située en plein cœur du Pays basque, dans la province de Basse-Navarre. Distante de Bayonne de cinquante kilomètres, elle est transfrontalière avec l'Espagne. Traversé par la Nive des Aldudes, le village est surplombé par le château d'Etchaz et sur le territoire du vignoble d'Irouléguy.

Le Domaine Oronozia

<http://www.domaine-oronozia.com/>





Contact

Pour tout renseignement :
contact@ifjd.org
+ 33 (0)6 87 13 33 00